

Publié le 2 avril 2015

## Des chèques « photovoltaïques » pour les Réunionnais

La Région Réunion propose un « chèque photovoltaïque » aux particuliers et agriculteurs qui souhaitent installer une centrale d'une puissance de 3 à 9 kWc. La Spl Energies Réunion a été chargée de la mise en place opérationnelle d'un dispositif qui se veut « efficace, simple et lisible » pour les usagers comme pour les acteurs de la filière solaire.



« Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de responsabilisation des usagers qui, grâce à ce chèque photovoltaïque, peuvent produire leur propre énergie de manière autonome, explique Richard Huitelec, directeur général délégué de la Spl Energies Réunion. Grâce à cette aide, 800 installations photovoltaïques devraient voir le jour à La Réunion en 2015 ». Un coup de pouce au développement de l'énergie renouvelable sur l'île qui menaçait de ralentir sous l'effet conjugué de la baisse des tarifs de rachat de l'électricité par EDF, de la diminution des incitations fiscales et de la suppression du crédit d'impôts alors que la Spl porte un projet ambitieux. En effet, les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie visent les 50 % d'énergies renouvelables dans la production électrique de la région en 2020 et les 100 % en 2030.

Pour inciter les particuliers et les agriculteurs à se lancer dans le solaire, le conseil régional propose un soutien financier « qui peut représenter jusqu'à 30 % du prix des centrales », tout en maîtrisant les coûts grâce à des accords passés par la Région et la Spl avec des installateurs locaux agréés. La Région met également en avant le service de proximité apporté par Energies Réunion chargée de traiter les dossiers de demande et de suivre les réalisations dans l'ensemble de l'île.

### Un dispositif adapté aux besoins locaux

Autre intérêt du dispositif : la puissance crête acceptable peut aller jusqu'à 9 kWc pour rendre le dispositif compatible avec les surfaces relativement importantes de panneaux solaires souhaitées par les agriculteurs. Ces derniers, comme les particuliers, peuvent utiliser leur chèque pour des centrales photovoltaïques de nouvelle génération avec un système de stockage de l'énergie. Elles offrent aux usagers la possibilité de tendre vers l'autoconsommation énergétique grâce à une gestion « intelligente » de la production photovoltaïque et de la consommation électrique du foyer. Une solution soutenue par la Région qui offre une aide financière de 6 000 euros pour ce type de centrale, contre 3 000 euros pour une centrale classique de 3 à 9 kWc, dédiée uniquement à la production d'énergie et à sa vente à EDF. Après vérification de l'éligibilité de chaque dossier, de la conformité des installations et du respect des prix plafonds par la Spl Energies Réunion, « la prime peut être versée soit au particulier s'il en fait la demande, soit au professionnel », précise la Spl.

**Patrick Cros - Naja**

